
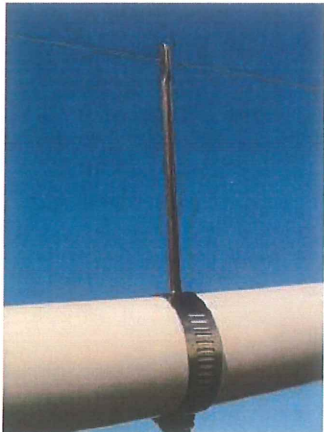


Vu pour être annexé à mon arrêté en
 date de ce jour,
 Carcassonne, le 20 NOV. 2019
 La préfète



CODE	MR14	OBJET	MINIMISER LES ECLAIRAGES LORS DES TRAVAUX ET EN PHASE D'EXPLOITATION		
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception	<input checked="" type="checkbox"/> Construction	<input checked="" type="checkbox"/> Démantèlement	Sophie ELIZÉON	
	<input type="checkbox"/> Pré-construction	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Post-démantèlement		
OBJECTIF					
<p>Cette mesure a pour objectif de réduire les incidences par collision ou par dérangement induites par la présence de sources lumineuses de nuit. En effet, dans des circonstances particulières, notamment par fort vent ou brume, les comportements des oiseaux peuvent être modifiés et ils pourraient être attirés par les éclairages utilisés. Certaines espèces de chiroptères peuvent aussi être attirées par les éclairages.</p>					
DESCRIPTION					
<p>PHASE DE TRAVAUX La première partie de la mesure consiste à réduire au maximum le travail de nuit, qui ne sera envisagé qu'en cas d'extrême nécessité. La majorité des opérations de travaux sera ainsi réalisée en journée. Si des éventuels travaux devaient être conduits de nuit, les éclairages utilisés seront ceux nécessaires à la réalisation des travaux. Aucun éclairage ne serait alors orienté vers le haut.</p>					
<p>PHASE D'EXPLOITATION Lors de la phase exploitation, les éclairages seront réduits aux strictes obligations réglementaires liées à la sécurité aérienne et maritime. Aucun éclairage autre que les feux obligatoires et les panneaux de signalisation des éoliennes ne sera installé (par exemple pas d'éclairage au niveau de la porte de l'éolienne, du boat landing, ou du flotteur). La réduction de l'éclairage du flotteur permettra notamment de réduire l'attraction de ces structures par le faune.</p>					
SUIVI DE LA MESURE	Audit des capitaines de bateaux (en lien avec la mesure MR15), contrôle des types d'éclairages utilisés				
	Nombre et nature des éclairages des éoliennes				
COUT PREVISIONNEL	Coût intégré dans le montant global du projet				

CODE	MR26	OBJET	INSTALLATION DE DISPOSITIFS ANTI-PERCHOIRS	
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception	<input type="checkbox"/> Construction	<input type="checkbox"/> Démantèlement	
	<input type="checkbox"/> Pré-construction	<input checked="" type="checkbox"/> Exploitation	<input type="checkbox"/> Post-démantèlement	
OBJECTIF				
L'objectif de cette mesure est de limiter l'attractivité du flotteur pour les espèces qui pourraient se poser sur la structure (et donc augmenter leur risque de collision).				
DESCRIPTION				
MATERIEL				
Des câbles tendus en inox seront installés au-dessus de tous les garde-corps pour diminuer l'effet perchoir de ces points les plus hauts. Les garde-corps externes (en périphérie du flotteur) et interne (autour du damping pool) seront équipés.				
				
<i>Prototype Floatgen actuel (gauche) et exemple de câble et de support sur tube (droite)</i>				
ÉOLIENNE ÉQUIPÉE				
Toutes les éoliennes seront équipées de ce dispositif.				
PLANNING				
Le dispositif sera installé à terre au moment de la construction du flotteur, et sera donc opérationnel au moment de l'installation des éoliennes en mer et de la phase d'exploitation.				
RESULTATS ATTENDUS				
L'efficacité de la mesure sera évaluée à partir des Mesures MS09 (Suivi automatisé des oiseaux par caméras) et MS12 (Suivi visuel par bateau)				
SUIVI DE LA MESURE	Mesures MS09 (Suivi automatisé des oiseaux par caméras) et MS12 (Suivi visuel par bateau)			
COUT PREVISIONNEL	20 000 € HT			
MAITRE D'OUVRAGE	<input checked="" type="checkbox"/> EOLMED			
	<input type="checkbox"/> RTE			

CODE	MRC01	OBJET	MESURES DE REDUCTION EN CAS DE MORTALITE SIGNIFICATIVE		
PHASE	<input type="checkbox"/> Conception		<input type="checkbox"/> Construction		<input type="checkbox"/> Démantèlement
	<input type="checkbox"/> Pré-construction		<input checked="" type="checkbox"/> Exploitation		<input type="checkbox"/> Post-démantèlement
OBJECTIF					
Diminuer la mortalité significative éventuellement mise en évidence par les suivis.					
DESCRIPTION					
<p>Dans l'hypothèse où des suivis relèveraient des incidences de niveau supérieur aux seuils considérés comme acceptables par les membres du comité de suivi, les mesures correctrices suivantes seraient appliquées jusqu'à aboutir à un niveau de mortalité acceptable.</p> <p>Dans le cadre du risque de collision pour l'avifaune, les mesures correctives prévues sont :</p> <p>1. Effarouchement</p> <p>Si les suivis video démontreraient des risques de collision significatifs, un système d'effarouchement serait mis en place au niveau du parc. Les systèmes prévus sont, dans l'ordre de priorité :</p> <ul style="list-style-type: none"> ▪ Effarouchement visuel par banderoles (comme utilisé sur les palangriers) et/ou épouvantail simulant la présence humaine comme testé sur le parc éolien de Race Bank (Grande-Bretagne), disposés au niveau des secteurs où l'activité des oiseaux est importante (notamment reposoirs éventuels) ; ▪ Effarouchement sonore automatisé couplé à la détection en temps réel par caméras (sirènes, cris de détresse) ; ▪ Effarouchement visuel par laser (selon autorisation des Affaires maritimes et Aviation civile), comme ce qui est par exemple installé sur les hélipads. <p>2. Arrêt des éoliennes</p> <p>Si les systèmes d'effarouchement ne diminuait pas le risque de collision à un niveau faible, un arrêt des éoliennes via un dispositif de détection en temps réel de l'activité par suivi vidéo (MS09) serait mis en œuvre.</p> <p>En cas de risque résiduel significatif, un arrêt programmé des éoliennes à certaines périodes où lors de conditions environnementales particulières définies par les suivis serait mis en œuvre en accord avec le comité de suivi (MS16).</p> <p>Pour les chauves-souris, si les suivis indiquaient des risques de mortalité significatif (MS09 et MS15), un protocole d'arrêt des éoliennes pendant les périodes les plus sensibles (par exemple en fonction de la saison, de la séquence horaire, de la température, de l'hygrométrie, de la direction ou de la vitesse du vent) serait mis en œuvre en accord avec le Comité de suivi.</p>					
SUIVI DE LA MESURE		Rapport des effarouchements et arrêts des éoliennes MS09			
COUT PREVISIONNEL		<u>Coût total estimé à ce jour</u> : Non évaluable (pertes de production)			